

**Zeitschrift:** Magazine aide et soins à domicile : revue spécialisée de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile

**Herausgeber:** Spitex Verband Schweiz

**Band:** - (2016)

**Heft:** 3

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Travailler en sécurité



Notre système de santé est en pleine mutation. L'évolution démographique, l'augmentation du nombre de maladies chroniques, les développements sociaux et la pression sur les coûts appellent des changements. L'envie de rester chez soi aussi longtemps que possible ne cesse de croître.

Cette évolution exige des structures solides.

A ce titre, l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile a des objectifs précis. Le financement des prestations de ses organisations à but non lucratif et de leur obligation de prise en charge doit couvrir les coûts. La participation des caisses maladie aux prestations des organisations d'aide et de soins à domicile doit enfin tenir compte de l'évolution effective des coûts. Les cantons ont également une obligation d'agir. Ils sont tenus de veiller à ce que les frais résiduels soient couverts et les prestations d'intérêt général et l'obligation de prise en charge soient financées convenablement.

Il résulte de la dynamique du débat que notre Association s'implique davantage. Nous nous en réjouissons, tout en sachant que cela demande des ressources supplémentaires. C'est ce qui nous a amené à renforcer notre secteur «Politique/Bases».

Sécurité dans le financement, mais aussi dans le travail quotidien et la protection de la santé – la sécurité nous tient décidément à cœur. Nous lui consacrons même le dossier de ce numéro. Car seuls ceux qui évoluent dans un environnement sûr et sécurisé peuvent accomplir ce que vous, chères lectrices et chers lecteurs, réalisez chaque jour avec ce niveau d'excellence. Notre mission est d'en être les garants.

Marianne Pfister

Secrétaire centrale de l'ASSASD

### 9 DOSSIER «Sécurité au travail»

- 10 Apporter un soutien
- 12 Un guide à ne surtout pas classer
- 16 Sécurité et prévention: un véritable défi
- 18 La gestion des menaces est une protection
- 24 La santé du dos: un «must» contre la pénurie de personnel

### 4 ACTUEL

#### PRESTATIONS

- 6 Faire le bien et le faire savoir
- 8 Rester chez soi et réduire les coûts de la santé

#### RÉSEAU

- 26 L'interaction réussie entre théorie et pratique

#### DIALOGUE

- 30 Soins palliatifs: du «sur mesure»

### 31 LA DERNIÈRE

Nicole Oberhansli (à droite), cheffe d'équipe protection et soins et Sonja Santi, cheffe d'équipe psychiatrie, toutes deux de l'organisation de base Glattal.  
Photo: Guy Perrenoud



Ces symboles indiquent des contenus supplémentaires, accessibles depuis la version numérique ou le site web. L'agenda des événements figure sur [www.magazineasd.ch](http://www.magazineasd.ch)